

au bien, soit au mal ; et, dans ce cas, puisqu'il est sous la dépendance de la nature, en vertu de quel principe prétendrait-il être libre vis-à-vis de la société ? L'histoire vient à l'appui de ce raisonnement, du reste très-simple, et elle nous montre l'esclavage établi et justifié partout où ont manqué les notions de liberté et de droit personnel. Jusqu'au christianisme quelques hommes avaient à peine entrevu la responsabilité absolue qui les liait à leurs devoirs ; presque toutes les sociétés s'étaient constituées avec la croyance au destin souverain, au *Fatum* ; aussi tous les peuples avaient-ils des esclaves, et l'inviolabilité personnelle était réservée chez chacun d'eux à une classe privilégiée qui faisait reposer ses prérogatives non sur le droit, mais sur la force qui résidait entre ses mains.

Ainsi , la propriété est un droit réel qui résulte de la responsabilité absolue de chaque individu. Si chacun de nous peut posséder une chose en propre , c'est qu'il a un but qui lui est propre , une individualité et une destinée qui lui sont propres. Le capital fait la liberté ; l'esclavage suit toujours la misère.

Que la propriété individuelle ait été la source de quelques maux , on ne peut le nier ; sans doute elle n'a servi que trop souvent à consacrer l'oppression du faible par le fort , du pauvre par le riche , et à perpétuer des inégalités fâcheuses. Mais , la faute en est aux hommes et non au principe. Si le droit de propriété est inattaquable , la société peut et doit , comme nous l'avons dit , intervenir dans l'usage qui en est fait , pour réprimer toute usurpation sur les droits de ses membres ; le droit le plus personnel tombe dans le domaine public , en tant qu'il s'exerce à l'avantage ou au préjudice de la société ; ce n'est pas là une contradiction avec ce que nous venons de dire , pas plus que le Code pénal n'est une négation de la liberté individuelle. La plupart des accusations qu'on a